



Octobre 2015

INFORMATIONS

**MAIRIE DE POUAGNY**46, rue de la mairie  
01550 POUAGNY

Tél : +33 4 50 56 78 77

email :  
[mairie@pougny01.com](mailto:mairie@pougny01.com)**Nouveaux  
Horaires d'ouverture  
de la mairie :****Lundi et Mercredi**  
08H00 à 12H00  
13H30 à 17H30Lundi soir permanence du  
maire de 17H00 à 19H00  
ou sur rendez-vous.**En cas d'urgence  
(seulement)**

vous pouvez appeler :

M. Le Maire,  
Jean Louis DURIEZ  
au 06 81 31 30 90L'adjoint au Maire,  
M. Gaël LAGRIFFOUL  
au 07 81 21 83 26 ou  
0041 79 602 74 07*Editorial*

Une fois n'est pas coutume, cet édito sera en forme de « coup de gueule ».

La loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République), qui n'est pas la nôtre d'ailleurs, vise à réorganiser les compétences entre les différentes collectivités (communes, département, région). Le bloc communal (commune-intercommunalité) occupe plus du tiers de cette loi qui ne va pas dans le bon sens.

Jusque-là, les communautés de communes s'organisent de façon collégiale avec des représentants élus des communes. Les communes rurales peuvent faire qu'une grande commune n'ait pas la majorité absolue à elle seule. La loi NOTRe fait fi de tout ça. Les maires ne serviront plus à rien. Les élus communautaires seront élus au suffrage universel et les communautés de communes se transformeront en organe politique. Quel maire de petites communes, souvent non encarté, osera alors se présenter sur une liste estampillée PS, Républicain, UDI,... ? Avec ce système, il n'y aura plus de maires ruraux dans les communautés de communes. On dépouillera alors les maires de toutes leurs compétences. La finalité de cette loi est très claire. Il s'agit de faire disparaître les communes petit à petit pour qu'elles deviennent des villages dotoirs dépendant des communautés de communes.

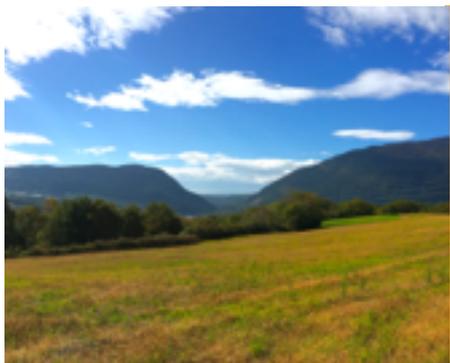
Notre communauté de communes, justement, a fait réaliser une étude pour un projet de territoire où l'on s'aperçoit que le sud gessien reste le parent pauvre. J'entends bien que le nord de notre territoire rencontre de grosses problématiques de transport, de fluidité et de services, et nous ? Nous avons nous aussi besoin de transport en commun, de P+R et autres éléments structurants. Mes collègues et moi-même, élus du canton de Thoiry, restons vigilants et ne manquerons pas de faire entendre notre voix.

Mais malgré tout cela, je vous souhaite un agréable automne.



Amicalement

Jean-Louis



Suite à la levée de boucliers du printemps dernier, les Communes rurales ont été partiellement entendues. En effet lors d'une visite à Vesoul le Président de la République Monsieur François Hollande a annoncé différentes mesures concernant les Communes rurales. Le fait que la ruralité ait été ajoutée au ministère de l'Égalité des territoires et du logement a facilité un peu les choses.



L'AMRF (Associations des Maires Ruraux de France) notent la création d'un fonds destiné au financement des Maisons de Service public. Les Maisons de services au public sont créées dans les zones rurales, ou « urbaines éloignées », pour assurer l'accès des populations aux services au public, qu'ils soient assurés par l'Etat, les collectivités ou des entreprises privées de services (poste, gaz, électricité).

L'objectif est d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services pour la population. Ces structures peuvent ainsi rassembler des services publics relevant de l'Etat, des collectivités territoriales ou de leurs groupements, d'organismes nationaux ou locaux chargés d'une mission de service public, ainsi que des services privés.

Car l'objectif affiché, c'est bien « la présence territoriale » et l'égal accès de tous aux services au public, y compris de services rendus aux usagers que doit prendre en compte tout organisme chargé d'une mission de service public.

<http://www.lagazettedescommunes.com>

"Autre satisfaction qui reste à confirmer dans le budget de l'Etat 2016, poursuit le communiqué, la reconnaissance officielle de l'injustice faite aux 22 millions d'habitants des villages de France en terme de moyens alloués par habitant à chaque commune pour gérer les services".

<http://www.amrf.fr>

Par contre la baisse des dotations est confirmée et cela va réduire voire supprimer certains services communaux. Nous mettons en annexe et pour votre information le résumé des mesures annoncées par le Président.

<http://www.territoires.gouv.fr/comite-interministeriel-aux-ruralites-21-nouvelles-mesures-pour-l-egalite-des-territoires>

Chers parents nous sommes présents à la Périgolade de 7h à 8h30 et de 11h30 à 18h30 du lundi au vendredi. N'hésitez pas à passer nous voir pour toute information

L'équipe de la Périgolade a le plaisir de vous accueillir en cette nouvelle année scolaire. Nous en profitons pour souhaiter une bonne retraite à Louissette.

Nous avons toujours le projet d'ouvrir nos portes aux parents volontaires souhaitant effectuer un atelier bénévolement auprès des enfants du périscolaire.

Vide placard :

- Fils, Boutons
- Aiguilles
- Tissus
- Clous
- Gros scotch marron
- Scotch d'électriciens (de couleurs)
- Planche de bois (10 sur 10)
- Marteaux.....

Si vous avez d'autres idées nous sommes preneurs !



Vous l'avez peut-être remarqué depuis le mois de Juillet, des chantiers d'entretien se sont déroulés sur le site de l'Etournel.

C'est grâce à la labellisation du site en Espaces naturels sensibles du Département de l'Ain (sur la base du périmètre de la réserve de chasse et de l'arrêté préfectoral de protection de biotope) que de nouvelles opérations sont possibles. Le Département a décidé d'investir pour la préservation des sites naturels qui méritent une forte attention pour le maintien de la biodiversité départementale.

L'objectif des chantiers de 2015, menés par le Parc naturel régional du Haut-Jura en concertation avec la commune, la CCPG et la CNR, était de réduire la progression des arbustes et du Solidage géant qui empêche le développement de la végétation naturelle. Le Solidage géant est l'une des nombreuses espèces exotiques envahissantes introduites à l'Etournel. Les fauches seront renouvelées, au moins partiellement, chaque année.

Il a été procédé également, sur les parcelles de la CNR, à la pose de barrières qui stoppent la pénétration des deux roues à moteur. Ceci dans le but de réduire les nuisances.

La zone de tranquillité matérialisée par un panneau vers les deux derniers étangs n'est pas réglementaire mais invite chacun à réduire le passage dans cette zone plus sensible pour les oiseaux en hiver (janvier-mars) et en période de nidification (15 mai-15 juillet).

Les déchets, très nombreux en été, restent un gros problème sur le site. En juillet-août, l'employée communale a consacré une demi-journée chaque lundi pour aider à leur évacuation.

En résumé, 2015 a été une année de relance. Des études sont en cours pour mettre en place en 2016 un sentier aménagé de qualité et d'autres opérations de préservation de la zone humide.

Contact : Pierre Lévisse, Parc naturel régional du Haut-Jura.  
[p.levisse@parc-haut-jura.fr](mailto:p.levisse@parc-haut-jura.fr)



Voici les panneaux qui seront posés à l'Etournel fin août-début septembre suite à la demande du comité de pilotage du site. Il s'agit de faire un rappel clair de la réglementation sur le terrain. Ils seront posés aux entrées principales des secteurs concernés par les arrêtés. Les deux premiers vont ensemble, le troisième sera positionné au niveau de deux zones sensibles dont le secteur du brame du cerf. Le règlement de pêche pourrait également être réaffiché en totalité.

**L' Etournel**  
Espace Naturel Sensible  
du Département de l'Ain

**Respectez la réglementation de protection du milieu naturel.**

- **PROMENEURS** : restez sur le chemin principal. Rives du Rhône dangereuses.
- **PÊCHEURS** : respectez le règlement de pêche de l'APPMACG et du domaine public fluvial.

*Seules la CNR et les structures désignées formellement sont habilitées à intervenir pour l'entretien du site.*

**Réglementation du site de l'Etournel**

Réserve de chasse et de faune sauvage  
Arrêté préfectoral du 30 juin 2014

Arrêté préfectoral de protection de biotope  
19 décembre 1994 APP8070

*Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux et la conservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, la reproduction, au repos et à la survie des espèces, il est instauré une zone de protection des biotopes.*

**L' Etournel**  
Espace Naturel Sensible  
du Département de l'Ain

**ZONE DE TRANQUILLITE  
POUR LA FAUNE SAUVAGE**

**EN NE PENETRANT PAS DANS CETTE  
ZONE VOUS PARTICIPEZ A LA  
CONSERVATION DE LA FAUNE, MERCI**



**Tous concernés par la déclaration des ruchers !**

Toute personne possédant ou détenant une ou plusieurs ruche(s) est invitée à déclarer sa ou ses ruche(s).

**Pourquoi déclarer ?**

Outre le fait que cette déclaration de ruche soit obligatoire et ce, dès la première ruche, les abeilles, comme tout animal, sont confrontées à des problèmes sanitaires. Afin de gérer ces problèmes sanitaires, il est indispensable de savoir où elles sont. Une lutte efficace est une lutte collective. Par ailleurs, savoir où sont vos ruches nous permet de vous prévenir en cas d'alerte (sanitaire ou d'épandage...). Enfin, il faut savoir que les aides ou subventions allouées à l'apiculture dépendent du nombre officiel de ruches et de ruchers. Plus on sera nombreux à déclarer, plus la gestion des problèmes sanitaires sera facile, et plus on aura d'aides !

**Qui doit déclarer ?**

Tous les détenteurs de ruche, dès la première ruche.

**Quand doit-on déclarer ses ruches ?**

Tous les ans, entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 29 février.

**Comment déclarer ses ruches ?**

Deux moyens sont disponibles pour déclarer ses ruches :

- Par internet sur le site : [www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr)
- Par papier en retournant le document Cerfa N°13995\*02 à votre GDS.

**Merci pour les abeilles !**

# POUGNY

## VENTE DE CHRYSANTHEMES

dès 5.-€  
provenance directe du producteur  
au profit du CCAS

vendredi 16 octobre de 14 h. À 18 h.  
Samedi 17 octobre de 9 h. À 17 h.

PARKING GARE DE BUS TPG  
(au stade en cas de mauvais temps)



... Sport & Gym ...  
Coaching  
x Bien-Être x

**VENEZ BOUGER  
AVEC PLAISIR  
DANS LE COURS  
DE GYM MIXTE  
ACTIVE BIEN-ÊTRE**

## CALENDRIER

INSCRIPTIONS TOUTE L'ANNEE

**Pougny**  
Salle Polyvalente

**Lundi à 9h00**

**les 12 et 26 octobre**  
vacances le 19 octobre

*Maintenir sa mobilité et son capital santé par une gym plus en douceur. Préserver une qualité de vie par l'acquisition d'une meilleure aisance du mouvement et par le plaisir d'être ensemble. Pour éviter les chutes et garder son indépendance le plus longtemps possible.*

Moniteur Diplômé : BSA Suisse (Education Sport Adulte)  
Diplôme GSG (Gymnastique Senior Genève) Coach Sportif & Bien-Être (PNL, EFT, HSE)  
Antonio Cardoso da Silva - Portable : 06 88 46 69 18  
mail : [sepanouir.reussir@laposte.net](mailto:sepanouir.reussir@laposte.net)



Pour mémoire, vous pouvez consulter le projet en Mairie (taille documents originaux impossible à réduire au format du journal).



La première phase des travaux à l'entrée du village se termine. Nous attendons le calendrier d'EDF pour la coupure de courant qui permettra la dépose de l'ancien matériel et la mise en service des nouveaux candélabres.

Le bureau d'étude de la CCPG nous a envoyé un avis de travaux qui concerne : Route de Pougny, travaux de renouvellement du réseau d'assainissement, Cour des Miracles, renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement.

Afin d'éviter les travaux inutiles nous pensons retarder la fin des travaux à l'entrée de Pougny afin de laisser la CCPG ouvrir la route et nous terminerons les travaux d'aménagement en 2016.

Nous attendons le calendrier EDF pour coupure de courant installation des candélabres et la dépose de l'ancien matériel. Fin de la première phase. Le bureau d'étude de la CCPG nous a envoyé une déclaration de travaux pour le renouvellement du réseau eau potable et eau usée. Nous serons donc obligés de retarder la deuxième phase qui consiste à refaire le revêtement de la chaussée voire du trottoir.

### Avis aux nouveaux Pougnerands

*Si vous arrivez dans la commune,*  
présentez-vous en Mairie, nous serons très  
heureux de vous accueillir et de vous renseigner sur la commune.  
*Vous quittez la commune,*  
n'oubliez pas de le signaler en passant au secrétariat de la mairie.





90<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE DE LA  
MISE EN SERVICE DE  
L'AMÉNAGEMENT  
HYDROÉLECTRIQUE DE CHANCY-  
POUGNY

Le barrage de Chancy-Pougny, fleuron du patrimoine industriel régional, célèbre ses 90 ans. Cet anniversaire est l'occasion de rappeler le rôle majeur qu'a joué cette centrale hydroélectrique, située sur le Rhône

franco-suisse, dans le développement économique des deux pays. Dernière étape dans la riche histoire de Chancy-Pougny: des travaux de modernisation ont permis d'augmenter sa puissance et de le certifier naturemade star.

En 1925, les autorités suisses et françaises inauguraient le barrage binational de Chancy- Pougny. C'était l'aboutissement de cinq années de travaux colossaux sur le Rhône, et d'un engagement humain et industriel hors du commun. L'ensemble de l'aménagement, doté de cinq turbines de type « Francis », produisait alors 200 GWh d'électricité par an.

A l'origine du projet, la Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny, actuellement détenue par les Services Industriels de Genève (SIG, actionnaire à hauteur de 72,24%) et la Compagnie Nationale du Rhône (CNR, 27,76% des actions). La SFMCP a été créée pour ériger sur le Rhône un barrage capable de fournir de l'électricité aux usines métallurgiques françaises du Creusot, en plein essor. Du côté genevois, la production du barrage de Chèvres ne suffisait plus à alimenter le réseau de tramways et la demande toujours croissante d'électricité pour les ménages.

Au sortir de la deuxième Guerre Mondiale, les besoins en électricité s'accroissent encore. Les Français inaugurent le barrage de Génissiat, en aval. Genève, en pleine croissance, prend la dimension d'une ville internationale et convoite le courant produit à Chancy-Pougny. Dès 1959, la plus grande part de l'énergie du barrage est consommée sur le canton de Genève. De nouvelles turbines pour une puissance renforcée. En 2004, dans le cadre du renouvellement de la concession d'exploitation, un vaste programme de rénovation a été lancé. « Ces travaux permettent de prolonger d'un demi- siècle la durée de vie de l'aménagement », se réjouit Jérôme Barras, Directeur de la SFMCP. Des travaux appelés à se poursuivre jusqu'en 2020, annonce-t-il: l'ouvrage doit être adapté aux nouvelles normes de sécurité antisismiques. Le montant total des investissements pour ces 15 années de chantier s'élève à 190 millions de francs.

« La modernisation et le confortement de Chancy-Pougny ont exigé l'intervention de spécialistes des deux côtés de la frontière », relève Thierry Saegeman, Directeur général de la CNR, actionnaire français du barrage. « La CNR assure l'ingénierie, et SIG la gestion de l'usine. En 90 ans d'existence, Chancy-Pougny s'impose toujours comme un trait d'union entre la France et la Suisse. »

Quatre turbines « Kaplan » ont remplacé les turbines d'époque, permettant d'augmenter la puissance de la centrale de 20%. En 2015, la production de Chancy-Pougny est passée à 240 GWh soit l'équivalent de la consommation de 70'000 ménages. Ces travaux ont également permis la certification naturemade star du barrage. Une certification qui permet aux SIG de proposer de l'électricité verte produite 100% localement. Pour les SIG et pour la CNR, le renforcement de la capacité de Chancy-Pougny s'inscrit au cœur de leur stratégie : développer l'énergie renouvelable et locale.

Dossier de presse : [www.sig-ge.ch/nous-connaître/rerelations-medias/home](http://www.sig-ge.ch/nous-connaître/rerelations-medias/home)

Contacts :

Elise Kerchenbaum, Relations médias SIG

[elise.kerchenbaum@sig-ge.ch](mailto:elise.kerchenbaum@sig-ge.ch)

T : 022 420 70 93 / M : 079 333 48 52



## VOUS ETES INVITÉS

**A LA CÉRÉMONIE  
DU 11 NOVEMBRE 2015  
QUI AURA LIEU A 19H30  
RASSEMBLEMENT DEVANT LA MAIRIE  
UN VIN D'HONNEUR SERA ENSUITE  
SERVI A LA SALLE POLYVALENTE**



Les services d'aide et de soins à domicile de la Croix-Rouge française ont pour objectif d'aider les personnes à se maintenir dans leur milieu de vie, dans les meilleures conditions possibles et en toute sérénité. En particulier, les SAAD de la Croix-Rouge française (services d'aide et d'accompagnement à domicile), **favorisent le maintien à domicile**, en mettant à disposition un ensemble de prestations d'aide aux actes ordinaires et/ou essentiels de la vie quotidienne, préservant ou améliorant ainsi l'autonomie des personnes. Dès que cela est possible, les services à domicile travaillent **en collaboration serrée avec les unités bénévoles Croix-Rouge de leur territoire d'intervention, afin d'apporter toujours plus d'humanité au cœur de leurs missions. Ces établissements ont tous reçu la certification AFNOR (NF 311).**

Le SAAD de l'Ain en particulier intervient 7 jours sur 7 sur Bourg-en-Bresse et l'ensemble du département de l'Ain.

Pour aider les personnes à maintenir leurs activités sociales et leurs liens avec l'entourage et leurs proches, le SAAD de l'Ain a également développé des **services d'accompagnement véhiculé pour tous les déplacements du quotidien.**

Prendre soin  
de vous  
c'est notre  
métier

150 ANS  
À VOS CÔTÉS



croix-rouge française

SAAD de l'Ain

Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

1635, rue de Marjornas - 01440 Viriat

Tél : 04 74 23 39 87 / Fax : 04 74 23 95 69 saad.ain@croix-rouge.fr

**NOUVEAU**



**IMMATRICULATION  
DES VÉHICULES**  
(Cartes grises)

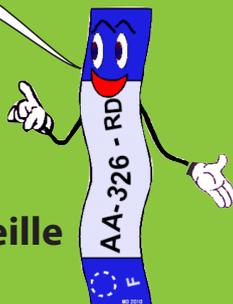
**Fini l'attente  
au guichet !**

**A compter du lundi**

**12 octobre 2015**

**le service vous accueille**

**uniquement sur rendez-vous**



**Dès le 28 septembre 2015**

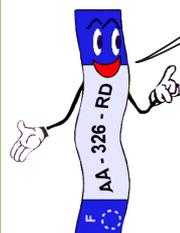
**prenez rendez-vous sur**

**[www.ain.gouv.fr](http://www.ain.gouv.fr)**



Prendre un rendez-  
vous

**Autres possibilités**



- Par courrier  
Préfecture de l'Ain  
Bureau de la circulation  
45 Avenue Alsace Lorraine  
CS 80400, 01012 Bourg-en-Bresse Cédex.
- Dépôt-Express en préfecture  
En libre service, du lundi au vendredi  
(aux horaires d'accueil du public 8h30 à 12h30).

### ELECTIONS RÉGIONALES

Les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015. A partir du 1er janvier 2016, en application de la loi 2015-29 du 16 janvier 2015, la France sera organisée en 13 régions métropolitaines créées à partir des 22 anciennes dont certaines ont fusionné, sans modification des départements qui les composent.



### RAPPEL DEMANDES DE SUBVENTIONS

Nous rappelons aux Associations qui désirent une subvention de produire une demande avant le 31 décembre 2015.

### TRAVAUX

#### FRUITIERE :

Les travaux de la fruitière (hangar communal et salle des sociétés) avancent et se termineront pour la fin de l'année.

#### ETOURNEL

Les travaux pour le renouvellement du collecteur d'eaux usées reliant la zone de la rue de la Pierre et la station de lagunage de l'Etournel ont commencé. Durant deux mois et demi des travaux seront engagés en Mondain et l'enfouissement se fera le long du chemin pour ensuite rejoindre la station.

#### PRE-FAVIERE

La CCPG commence les travaux.



### MISE À DISPOSITION DU PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLU DE PUGNY

Par délibération en date du 24/09/2015, le conseil Communautaire a fixé les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de Pougny. Le projet de modification simplifiée N°1 vise à intégrer de nouvelles dispositions au sein du règlement de la zone Ub afin de garantir la cohérence du tissu urbain existant.

Le dossier du projet sera mis à la disposition du public à la mairie de Pougny et au siège de la Communauté de Communes du Pays de Gex à Gex aux jours et heures habituels d'ouverture à partir du 08/10/2015 et jusqu'au 09/11/2015. Pendant cette durée, les observations sur le projet de modification simplifiée N°1 pourront être consignées sur les registres déposés en mairie et à la CCPG.

La délibération est affichée au siège de la Communauté de Communes à Gex et à la mairie de Pougny pendant un mois à compter du 29/09/2015. Elle est consultable en mairie et à la CCPG de



### NAISSANCE :

DE RAGO Lina née le 17/09/2015

### Décès:

COLLET Guy, Bernard décédé le 19/07/2015